



Mardi 3 février 2015

Développement de l'éolien flottant en mer Méditerranée : la communauté maritime échange pour définir les secteurs propices à l'installation de fermes pilotes dans le cadre du Parlement de la Mer

La préfecture de région Languedoc-Roussillon, la préfecture maritime de la Méditerranée et la Région Languedoc-Roussillon tenaient ce jour, dans le cadre du Parlement de la Mer, une réunion de concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux de la mer et du littoral pour identifier des secteurs où installer des fermes pilotes d'éoliennes flottantes en mer permettant de tester la pertinence de ces nouvelles technologies.

Cette concertation organisée à Montpellier a permis d'identifier quatre grands secteurs de travail sur la façade Méditerranéenne, situés au large des côtes roussillonnaises, du Cap d'Agde, de la Petite Camargue et de l'embouchure du Grand Rhône. Elle a aussi permis de préciser les enjeux que les développeurs devront prendre en considération dans la conception de leurs projets. La compatibilité des principaux usages et des contraintes environnementales avec l'éolien en mer a été débattue dans le cadre du Parlement de la Mer avec l'ensemble de la communauté maritime – élus et collectivités (parlementaires, Région, Départements, Intercommunalités, Communes), professionnels (pêche, aquaculture, tourisme, ports, transport maritime), associations (plaisance, sports nautiques, protection de l'environnement). Une réunion analogue se tiendra le 17 février avec les acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le développement des énergies renouvelables offre l'opportunité de structurer une nouvelle filière industrielle et de réaliser des objectifs de la transition énergétique. Une feuille de route pour l'éolien en mer, fixée par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, prévoit notamment l'identification des secteurs propices au déploiement de nouvelles installations.

Pour la façade Méditerranée, cette réflexion se concentre sur les technologies de l'éolien flottant, encore en phase de maturation, et vise à permettre l'implantation de plusieurs fermes pré-commerciales de dimension moyenne (de 5 à 10 éoliennes) sur le littoral des régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces fermes pilotes permettront de valider la pertinence technique et économique de ces technologies. Le Gouvernement a pour cela mandaté le préfet de région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le préfet maritime de la Méditerranée pour identifier, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés, des secteurs qui seront proposés aux industriels dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt financé par le Programme des Investissements d'Avenir.

Une consultation du public sur le document de planification synthétisant les propositions de la façade se tiendra au mois d'avril 2015.

Tout au long de cette réflexion, l'ensemble des documents proposés est accessible sur le site internet de la direction interrégionale de la mer Méditerranée : <http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/planification-sur-l-eolien-en-mer-2014-2015-r198.html>

Chacun est invité à apporter une contribution argumentée à ce travail concerté par mail à l'adresse suivante : eoliennenmer.med@developpement-durable.gouv.fr

Contacts Presse

- Région Languedoc-Roussillon : Muriel Pin, Attachée de presse – 04 67 22 93 87
- Préfecture maritime : Yann Bizien, Officier de communication régionale – 04 22 42 09 10
- Préfecture de Languedoc-Roussillon : Sandrine Bonnamich, Chef du service régional de la communication interministérielle – 04 67 61 61 25
- Préfecture de Provence-Alpes-Côte d'Azur : Tessa Fréchier-Mey, chargée de communication – 04 84 35 45 68